

Eu égard à la petite taille de notre société et à l'effectif réduit, nous n'avons pas eu de problèmes à gérer liés tant à la discrimination qu'à la promotion des diversités.

Installations classées visées au IV de l'article L.515-8 du code de l'environnement

A ce jour, aucune installation classée figurant sur la liste prévue au IV de l'article L.515-8 du Code de l'Environnement n'a été exploitée par la Société.

Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

Conformément aux dispositions de l'article L. 464-2, alinéa 5 du Code de commerce, le président du Conseil d'Administration déclare ne pas avoir été condamné par l'Autorité de la concurrence pour des pratiques anticoncurrentielles.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société ne détient aucune filiale ni participation dans d'autres sociétés.

SOCIETES CONTROLEES

Nous vous informons que notre société ne contrôle aucune société au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce.

INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 223-7 et L 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social et des droits de vote aux assemblées générales :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote
FERIES Marc	218 571	20,41 %
FCPR SG A	82 476	7,70 %
CREAGRO	67 275	6,28 %
M. DESSALES	47 465	4,43 %
BNP PARIBS DVPT	46 569	4,35 %